DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Délibération n°12-2025
Rapporteur : Mickaël PEREIRA

Votants pour : 30
Votants contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur
027-[illegible]-DAJ-DEL-25-053-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2025
Publication : 10/03/2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.
Pouvoirs : Sara FERAUD à Laurence BEATRIX, Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Hugues CANTEL à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Sébastien LERAT à Claire PITETTE, Sandrine BOZEC à François VANFLETEREN
Absents : Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Laurence CAUSIER-LEMIRE
Date de la convocation : Vendredi 28 février 2025
Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs au regard des avancements de grade il s'avère nécessaire de créer des emplois permanents :

Grade	Nombre	Motif
Adjoint technique principal 1ère classe	+9	Avancement de grade
Adjoint administratif 1ère classe	+2	Avancement de grade
Adjoint d'animation principal 1ère classe	+1	Avancement de grade
Agent social principal 1ère classe 100/151.67	+1	Avancement de grade

Il est proposé aux membres du conseil municipal, d'actualiser le tableau des effectifs

---

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le Code général de la fonction publique.
Vu le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'actualiser le tableau des effectifs de la manière suivante :

Grade	Nombre	Motif
Adjoint technique principal 1ère classe	+9	Avancement de grade
Adjoint administratif 1ère classe	+2	Avancement de grade
Adjoint d'animation principal 1ère classe	+1	Avancement de grade
Agent social principal 1ère classe 100/151.67	+1	Avancement de grade

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire